

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2016

Compte rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par le Maire le 2 Décembre 2016, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Maurice de Lignon le vendredi 9 décembre 2016 à 20h00, sous la présidence de Madame Isabelle SERVEL, Maire de la commune.

Mme-M. SERVEL (Maire), DEVUN, MERLE P, PASCAL (adjoints), BERRUERO, MERLE M, VENISSE, HABAUZIT, VEILLON, LAURENT, TARDY, FOURNIER, et PEYRARD.

Absents : Monsieur MOREL ayant donné procuration à Marc MERLE

Monsieur CLEMENCON ayant donné procuration à François VENISSE

Madame OUIILLON dont la procuration n'a pas pu être prise en compte du fait de l'absence de la secrétaire

Madame BAYON dont la procuration n'a pas pu être prise en compte du fait de l'absence de la secrétaire

Monsieur SERODON

Madame CHATAGNERET dont la procuration n'a pas pu être prise en compte du fait de l'absence de la secrétaire

Secrétaire de séance : Gaëlle TARDY

Le compte-rendu du Conseil municipal du 20 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité

1. FINANCES

TARIFS 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT

A) ASSAINISSEMENT

Le contexte :

- L'année 2016 au budget assainissement présente un résultat de 63 310€ environ (incluant le report de l'excédent de n-1 de 34 646 €) avec un résultat réel de 28 664,92 € contre 52 016 avec un report de 0 en 2015.

- Globalement les salaisons maintiennent leur volume de consommation.

- On constate une augmentation des consommations assainissement (+ 10 000 m³), compte tenu de la fin des travaux de raccordement du village des Chabanneries. Pas d'augmentation des volumes à prévoir en 2017.

Rappel des tarifs 2016 pour les particuliers : fixe 37,49 €/ an et variable 1 €/ m³.

Proposition :

Pour le prix de la redevance par m³ : 1.05 €/m³

Taxe annuelle ou abonnement : 42 €

Approuvé par 9 voix pour, 5 contre et 1 abstention

F. VENISSE avance l'idée de pose de compteur d'assainissement.

A. FOURNIER soulève la question de la légitimité de l'assainissement collectif qui coûte plus cher pour les particuliers qu'un assainissement non collectif (fosse). -> François préconise une réflexion globale sur ce dossier compte tenu du contexte actuel avec le transfert des compétences. Les investissements seront à limiter dans ce domaine.

Alain soulève la question du traitement des boues (épandage).

B) EAU

Le contexte :

- On constate une légère augmentation des volumes vendus et une légère diminution des volumes achetés.

- Le rendement (volume acheté/volume vendu) se stabilise à 80 %. Une étude est en cours pour détecter les zones de pertes

- Les gros consommateurs (salaisons) maintiennent leurs dépenses d'eau à un niveau bas.

- Un souhait de rattrapage progressif nécessaire des gros volumes au niveau des tarifs. Toutefois attention aux risques d'installations privées alternatives d'approvisionnement en eau de ces gros consommateurs et qui déverseraient dans le réseau assainissement sans participation sur ces volumes.

- 2016 on prévoit un résultat de 65 537 € (incluant le report de l'excédent de n-1 de 38 622 €) soit un résultat réel de 26 915 contre 38 622 € de résultat 2015 avec un report de 24 000 soit un R réel 2015 de - 14 600 . La situation se stabilise mais reste fragile.

- On ne maîtrise pas les dépenses de ce budget ni les variables de frais d'entretien des réseaux.

- Des compteurs intermédiaires ont été posés en aval du nouveau réservoir, d'autres restent à installer.

Rappel des tarifs 2016 pour les particuliers : part fixe 74,76 € variable - de 200 : 1,16 € ou + de 200 : 1,06 € selon les quantités

Proposition : augmentation 2,72 % du prix global avec maintien tarif part fixe qui doit être limité en % sur une facture globale

Pour le prix de la redevance par m3 :

< 200 m3 : 1.22 €

> 200 m3 : 1.12 €

Taxe annuelle ou abonnement : 74.76 €

Approuvé par 10 voix pour, 2 contre et 3 abstentions

R. CLEMENCON souhaiterait une réduction de l'écart de prix entre les gros et les petits consommateurs.

P. MERLE rappelle qu'il faut être prudent sur les augmentations de prix car les « gros » consommateurs vont privilégier d'autres sources d'approvisionnement en eau (exemple cuve)

Il suggère une augmentation du prix de la partie fixe abonnement → pas possible

A. FOURNIER interpelle les élus sur la problématique des fuites sur les réseaux d'eau. Il travaille actuellement sur une étude des rendements de l'eau sur la commune à l'aide des chiffres du SELL.

B. HABAUZIT appelle à la vigilance quant à la contamination de l'eau du réseau du fait des approvisionnements par d'autres ressources non traitées (puits/cuve) et la nécessité d'un clapet anti-retour → transmettre au SELL l'idée de faire un courrier d'information sur ce risque à diffuser lors de la relève des compteurs.

C) LES FRAIS DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Rappel des tarifs

Assainissement eaux usées : 1 369 € HT

Assainissement eaux pluviales : 986 € HT

Assainissement double : 1 963 € HT

Proposition de tarifs 2017 (+ 5%)

Assainissement eaux usées : 1 438 € HT

Assainissement eaux pluviales : 1 036 € HT

Assainissement double : 2 061 € HT

Approuvé à l'unanimité

D) INDEMNITE POUR LE PASSAGE DE SERVITUDE EN TERRAIN PRIVE

Rappel des indemnités

- Pour les canalisations : 5 € le mètre linéaire avec un minimum de 150 €
- Pour les regards : 100 € le regard

Proposition de tarifs 2017: maintien des tarifs

Approuvé à l'unanimité

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT

Reporté en 2017 car il faut attendre les engagements de fin d'année

OUVERTURE D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Il est rappelé au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du local de la poste en cabinet médical. La maîtrise d'œuvre de ce dossier a été confiée à Monsieur Bruno CHENU, Architecte.

Les études et l'avant projet devraient débuter prochainement, c'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ouvrir un programme d'investissement correspondant au budget PIL (patrimoine immobilier locatif)
- De transférer les crédits déjà ouverts au compte 2313 au programme d'investissement concerné à hauteur de 5 000 €

Afin de permettre le règlement des premières factures relatives à cet aménagement avant le vote du budget 2017.

F. VENISSE soulève la problématique du coût de l'investissement car il s'agit d'un local provisoire. Seuls des investissements minimums paraissent opportuns → ce sera le cas (travaux de cloison et de réseaux)

Il est proposé de voir avec l'architecte pour intégrer le garage au projet de réaménagement.

Approuvé à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET COMMUNE – DM N°4

Il est exposé au Conseil Municipal que la commune doit mettre en compatibilité son PLU pour pouvoir favoriser l'aménagement d'un EHPAD et d'une MSP, et de ce fait elle a confié la mission de mise en comptabilité du PLU à CAMPUS DEVELOPPEMENT. Le montant de la mission, qui s'élève à 7 170 €, est à imputer au compte 202. Il est proposé d'effectuer les virements de crédits au budget communal 2016 afin de permettre le règlement de cette dépense, les crédits étant insuffisants au chapitre 20, comme suit :

INVESTISSEMENT

Conseil Municipal du 09/12/2106

Dépense :
 Chapitre 20 - article 202 frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 7 200 €
 Chapitre 23 - article 2315 installations matériels et outillage techniques - 7 200 €

Approuvé à l'unanimité

BUDGET LOTISSEMENT SABOT 5 – DM N°2

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération n° 76/2016 du 20 octobre dernier fixant le prix de vente du terrain au lotissement SABOT V à hauteur de 28 €/m² soit 406 700 €.

Les crédits sont insuffisants au chapitre 040, il est proposé d'effectuer des virements de crédits afin de pouvoir réaliser les écritures d'ordre de fin d'année

INVESTISSEMENT

Dépense :
 Chapitre 040 - article 3555 terrains aménagés + 115 000 €
 Recettes :
 Chapitre 16: article 1641 emprunts en euros + 115 000 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes :
 Chapitre 042-article 71355 variations des stocks de terrains aménagés + 115 000 €
 Chapitre 70 : article 7015 ventes de terrains aménagés - 115 000 €

Approuvé à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – JEUNE SAPEURS POMPIERS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émise par les jeunes sapeurs pompiers pour l'organisation du téléthon 2016.

Vu le budget présenté par l'association pour la manifestation concernée,

Vu l'avis de la commission association,

Il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'organisation du téléthon 2016, comme l'année précédente.

Approuvé à l'unanimité

DETR 2017

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) est une dotation visant à subventionner les dépenses d'équipement des communes.

- Considérant que la commune de Saint Maurice de Lignon est éligible à la DETR,
- Considérant les catégories d'opérations éligibles à la DETR, les règles ainsi que les taux de subvention applicables,
- Considérant que la commune dispose d'un délai de 2 ans pour commencer l'opération à compter de la notification de l'arrêté d'attribution et 4 ans pour la réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De présenter à la DETR 2017 les programmes d'investissement suivant selon l'ordre de priorité ci dessous :
 - 1. Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire estimée à 1 337 306 € HT en mars 2016 cout qui sera revu à la baisse en adaptant les surfaces avec une possibilité d'extension en fonction des besoins futurs

Estimations préprogramme	
1 337 306 HT pour 600 m2 bâti et 1 800 m2 espaces extérieurs (prévoir 3 000 m2 pour évolutivité)	
Sources de financement	Montant
FSIL (enveloppe régionale /contrat de ruralité CCDS) à préciser FNADT	Montant non connu à ce jour, conditions en cours d'élaboration
DETR (Etat)	Espéré 200 000 + 100 000 Majoration
ARS	Selon la labellisation ou non (100 000)
C Régional	Pas de réponse à ce jour mais confirmation du président de soutien de ce type de projet, info

C Départemental (enveloppe projet innovant) Leader /études	attendues courant janvier	
PAP RTE	400 000	
Reste à charge de la commune	A déterminer selon les autres aides attendues	
Loyers annuels attendus	500/700 m ² * 11 €/m ² *12 mois	= 6600

Et sollicite pour ce projet une subvention au titre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017, sur les fiches 2 →Maintien et développement des services au public en milieu rural,
12 →Efficacité énergétique *DETR majorée*
18 →Ingénierie

Des incertitudes demeurent quant au financement de l'ARS car la MSP doit s'inscrire dans un projet global de professionnels de santé avec a minima 2 médecins. L'aide au titre de la DETR semble conditionnée à la participation de l'ARS.

Il sera aussi envisagé un dépôt de demande de financement auprès du Leader.

2. Réfection voirie La Faye – Le Pré fiche n°15 Création et réparations à la voirie communale et communautaire

3. Plateforme clos St Joseph fiche n°11 Réhabilitation d'un bâtiment en vue de la location de logement (obligation de conserver 5 ans)

- D'approuver les plans de financement prévisionnels afférents.
- S'engager à inscrire aux budgets communaux 2017 et suivants les dépenses relatives à ces projets.

Approuvé à l'unanimité

LOTISSEMENT LES BLEUETS –ECLAIRAGE PUBLIC - MODIFICATIF

Il est rappelé le projet d'éclairage public du Lotissement approuvé par délibération lors du dernier Conseil Municipal pour un montant global de 2 900 € HT, avec une participation de la commune à hauteur de 55 % soit 1 595 € HT. Le projet à fait l'objet d'une modification sur la partie communale pour la mise en conformité de l'armoire de l'éclairage public.

Le projet d'élève donc à un montant global de 3 731,07 € HT avec une participation de la commune à hauteur de 2 052,09 €.

Il est rappelé que ces montants sont réadaptés en fin de chantier.

Approuvé à l'unanimité

AMENAGEMENT DU VILLAGE DES CHABANNERIES – NON APPLICATION DES INTERETS MORATOIRES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lorsque le marché public "aménagement Les Chabanneries" avait été confié au bureau d'études CHANUT, l'ordre de service n° 3 été erroné, ce qui implique le calcul de pénalité de retard à l'encontre de l'entreprise BOUCHARDON.

Compte tenu de la particularité du dossier avec le changement du maître d'œuvre suite à la résiliation du marché par le Bureau d'études CHANUT et la reprise de marché public par le cabinet BE-IE, Madame le Maire propose de ne pas appliquer des pénalités de retard à l'entreprise BOUCHARDON.

Approuvé à l'unanimité

2. FONCTION PUBLIQUE

CHEQUES CADEAUX

Depuis 2008, la municipalité offre à l'occasion des fêtes de Noël des Chèques Cadeaux aux agents communaux. Ces cadeaux ont pour but d'apporter aux agents une reconnaissance quant au travail effectué, de les motiver à poursuivre leurs investissements pour la commune et donc de contribuer à l'intérêt général.

Madame le Maire, après avis de la commission finance, propose au Conseil Municipal de renouveler l'attribution de ces chèques cadeaux pour les fêtes de Noël 2016 aux agents communaux sous contrat au 31 décembre de l'année en cours comme suit :

- 150 € pour les agents à temps complet,
- 75 € pour les agents à temps non complet ou temps partiel.

Approuvé à l'unanimité

Conseil Municipal du 09/12/2106

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE – LOTISSEMENT LES BLEUETS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue pour le Lotissement les Bleuets pour lequel tous les lots sont construits.

Le porteur de projet a désigné la rue de desserte du Lotissement depuis la rue Pierre Favier : la rue des Bleuets. Si le Conseil Municipal accepte cette nouvelle dénomination, il convient d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives.

Approuvé à l'unanimité

Il est proposé de mettre en place une charte de noms à proposer pour les nouvelles rues qui soient plus en lien avec l'histoire de la commune.

RENOUVELLEMENT COT LES CHABANNERIES – PARCELLE BV 36 ET 37 a

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n° 81/2013 du 6 septembre 2013 :

- acceptant de louer, à titre précaire pour une année, à compter du 1^{er} janvier 2014, la parcelle cadastrée BV 36, d'une superficie de 16 a 90 ca, et la parcelle BV 37 a, d'une superficie de 17 a 39 ca à Monsieur SAMOUILLET Eric, domicilié aux Chabanneries 43200 SAINT MAURICE DE LIGNON.
- prévoyant une clause particulière indiquant que la commune reste prioritaire sur ces terrains dans le cadre de la réalisation de l'extension du terrain de football des Chabanneries.
- fixant la location annuelle dans les mêmes conditions qu'avec le locataire précédent, soit un montant total de 30,73 € (2015).
- autorisant le Maire à signer le contrat d'occupation temporaire correspondant.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce COT à compter du 1^{er} janvier 2017, dans les mêmes conditions après application de l'indice de fermage 2016 (-0,42%).

Approuvé à l'unanimité

RENOUVELLEMENT COT 39 RUE NATIONALE

Le Maire rappelle la location à M. BLEU Raphaël du rez-de-chaussée de l'immeuble communal sis 39 rue Nationale depuis le 01/01/2007, par le biais d'un contrat d'occupation temporaire d'une durée d'un an.

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur :

- le renouvellement de ce contrat d'occupation temporaire, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de un an.
- le montant de la location mensuelle fixé à ce jour à 220 € (le loyer ne comprend pas les frais de chauffage et d'électricité réglés directement par le locataire)
- le fait d'autoriser le Maire à signer le contrat d'occupation temporaire correspondant.

L'ICC n'est pas applicable en l'état (contrat précaire) mais le loyer peut être révisé.

Approuvé à l'unanimité

5. QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur les réformes statutaires Présentation qui sera approfondie lors d'un prochain CM

De nombreuses réformes sont en cours sur le changement des statuts des agents de la fonction publique territoriale et dont certaines sont d'ores et déjà applicables.

I) L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL :

Ceux-ci avaient déjà été mis en place au sein de la collectivité en 2015, mais ils deviennent à présent obligatoires. Ils remplacent de manière définitive la notation.

L'entretien professionnel sera réalisé par votre supérieur hiérarchique direct et sera donc mené comme suit :

PAR	POUR
le Maire ou l'adjoint dédié au personnel	- le Responsable des Services Techniques - la Secrétaire Générale
le Responsable des Services	- tous les agents relevant des services

Techniques	techniques communaux
la Secrétaire Générale	<ul style="list-style-type: none"> - tous les agents administratifs - tous les agents en charge de l'école, la cantine, l'entretien des locaux, le périscolaire etc.

L'objectif de ses entretiens étant de dresser un bilan de l'année écoulée, dresser un bilan de compétence et fixer des objectifs à atteindre.

II) LE PPCR – PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS Explications détaillées lors d'un prochain CM

Le PPCR induit 2 principales mesures :

- A partir du 1^{er} janvier 2016 pour les agents de catégorie B
- A partir du 1^{er} janvier 2017 pour les agents de catégorie C

1) Le transfert « Primes/points » et le nouvel échelonnement indiciaire

L'objectif est d'intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire (on transforme les primes en points) afin de pouvoir y appliquer les cotisations salariales (jusqu'à présent les agents de cotise pas pour la retraite sur les primes) et ce dans la limite d'un plafond annuel.

Les grilles indiciaires seront progressivement modifiées sur 3 ans afin de mettre en œuvre ce transfert primes points → les indices vont évoluer à la hausse afin de compenser les cotisations supplémentaires.

2) Nouvelle dénomination des grades et nouvelles échelles de rémunération

Afin de permettre la mise en œuvre de ces modifications, les échelles de rémunération seront entièrement revues et ainsi que la nomination des grades afférents. Concrètement, pour les agents, le seul vrai changement connu à ce jour, viendra du principe de suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimal : autrement dit le passage à l'échelon supérieur est accordé de plein droit après une durée unique d'ancienneté.

Où en est-on ? Certaines informations ne sont pas encore connues, il reste donc des interrogations notamment sur les modalités d'avancement de grade.

III) LE RIFSEEP - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, avec affectation IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - élément de rémunération fixe) et un CIA (complément indemnitaire annuel – élément de rémunération variable)

2. Point sur l'article de presse relatif au corps des sapeurs pompiers St Maurice interpellant la commune sur divers points

- Montant des subventions insuffisantes : rappel la commune participe au financement du CDSI (organisme départemental) à hauteur de 85 000 € /an lequel CDSI participe au fonctionnement des différents centres communaux.

La commission qui gère l'attribution des subventions applique un règlement basé sur des critères objectifs qui garantie une équité entre toutes les associations et qui donc est incontestablement juste.

- La réalisation du terrain d'entraînement JSP est, quand à lui, terminé pour un montant de 11 000 €. Toutes les associations ne pourront bénéficier de tels investissements.

Sa clôture concerne d'autres locaux et donc nécessite une réflexion particulière notamment au vu de l'utilisation de l'espace entre Salle des Fêtes, Services Techniques.

Un travail dans la précipitation sans tenir compte d'une saison d'utilisation des nouveaux aménagements sur le pourtour de la salle des fêtes aurait risqué un constat de dysfonctionnements dommageable à tous.

- Nos services techniques chargés de ce dossier de travaux en régie travaillent en personnels réduits sur certaines périodes ne permettant pas la même réactivité dans les services rendus et travaux entrepris.

- Ces conditions de gestions sont le fait des exigences de maîtrise de la masse salariale liée à la baisse de dotations et aides diverses (30 à 40 000 € en moins par an pour St Maurice) sans compter les services de l'Etat re-transférés au communes tels les TAP.

TOUR DE TABLE (non exhaustif)

Marc MERLE : a apprécié la visite de la maison de santé de Montfaucon. Il faut continuer à travailler pour trouver d'autres médecins sur la commune -> Alain propose de remettre tout le monde autour de la table pour lever les points de blocage et faire avance le projet de manière concertée et constructive.

Roselyne PEYRARD : demande si la commune envisage d'acheter le jardin du curé (paroisse) → non pas du tout d'actualité

Annick BERRUERO : expose que sa voisine a été inondée, elle demande ce que la commune peut faire ? → François rappelle qu'on lui avait proposé de lui racheter sa maison mais elle a toujours refusé. Alain précise que des experts sont intervenus dans ce dossier.

Un autre administré de la rue Roger Oudin subit aussi des nuisances de longues dates dues à l'écoulement des eaux pluviales. → Pascal explique qu'il n'est pas envisagé d'intervenir dans cette rue dans l'immédiat puisque d'ici 2/3 ans, il y est prévu un projet d'aménagement global du secteur.

Pascal MERLE : la modification du PLU prévoit que le règlement rappelle cette problématique du libre écoulement des eaux

Marie-Aimée DEVUN : Pour la MSP, il semble que la meilleure solution pour trouver des médecins supplémentaires soit le bouche à oreille. Ne pas attendre 2018.

Jérôme PASCAL : entend dire à son sujet qu'il est toujours défavorable à la création de nouveaux projets. Il précise simplement qu'au vu des projets déjà lancés (ex la MSP), le budget de la commune ne permet de mener à bien tous les projets, à moins d'emprunter au détriment de la marge nette. L'endettement de la commune est un choix politique.

Alain FOURNIER précise que la commune a atteint un niveau d'endettement suffisant. Il ne faut pas aller plus au delà.

Gaëlle TARDY : rappelle que la date limite de transmission des articles pour le contact est le 14 décembre. La maquette sera déposée le 23 janvier.

Bruno HABAUZIT : Vers chez Michel OUILLON il faudrait reprendre les nids de poule → le bon de travaux a été réalisé.

Alain FOURNIER : Les containers OM vers le lotissement n'ont pas de socle.

Peut on envisager une présentation de la modification du PLU au prochain Conseil → oui

Il va falloir se poser la question des biens immobiliers communaux à vendre ou pas.

Samuel a travaillé sur l'état de réalisation des travaux par le personnel des services techniques

François VENISSE : Au sujet des coussins berlinois vers le cimetière, il faudrait réduire l'espace afin que les voitures ne puissent plus passer par la droite (côté cimetière) en mettant des trottoirs, barrières ou voie piétonne et piste cyclable.

Fin du conseil : 23h

Prochain Conseil Municipal : fin janvier 2017